



## PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

### **1. Introduction**

Afin de réduire les rejets aux ordures de couches jetables et de favoriser de meilleures habitudes d'achat écologique, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré met en place un programme de subvention afin d'inciter les utilisateurs de couches à retenir l'option des couches lavables.

Le principe de réduction à la source des matières résiduelles est une des principales stratégies de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du plan d'action 2011-2015. De plus, selon la *Commission des transports et de l'environnement*, la réduction à la source est primordiale pour assurer une gestion durable des matières résiduelles puisqu'il s'agit de la solution la plus avantageuse pour l'environnement et pour l'économie.

Le programme de subvention vise le remboursement à l'achat d'un ensemble de couches lavables. Le budget du programme est fixé annuellement par le Conseil municipal et sera renouvelé à la discrétion de celui-ci.

Le programme vise les bénéficiaires enfants mais également les adultes ayant besoin de couches pour des raisons médicales et optant pour l'option lavable.

### **2. Admissibilité**

- Le ménage formulant la demande doit avoir sa résidence principale sur le territoire de la Municipalité.
- Un ménage ne peut réclamer qu'un seul remboursement par personne faisant l'usage de couches.
- La demande doit être complétée dans les deux mois suivant l'achat de l'ensemble de couches.
- Le demandeur doit fournir toutes les informations requises au formulaire de demande.



## PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

### **3. Montant de la subvention**

Le programme prévoit le remboursement de 50% du coût d'achat d'un ensemble de couches lavables jusqu'à un maximum de 150 \$. Les accessoires tels que les langes, les savons, les réceptacles, etc... ne sont pas admissibles.

### **4. Soumission de la demande**

Toute demande de remboursement doit être présentée au service de l'urbanisme et de l'environnement. Toutes les informations requises au formulaire en annexe doivent être fournies par le demandeur.

Une seule demande par bénéficiaire (ex : enfant) peut être soumise.

### **5. Gestion du programme**

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se réserve le droit de refuser toute demande de remboursement si elle a des motifs de croire qu'il y a une infraction à une Loi ou un règlement est commise, qu'un demandeur a fourni de fausses informations ou qu'une demande contrevient aux objectifs du programme.

Des subventions seront octroyées selon les budgets accordés par le Conseil. Une fois le budget annuel écoulé, aucune nouvelle demande ne pourra être reçue.

### **6. Délai de réponse**

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré tente de répondre le plus rapidement possible à la demande. Toutefois, les demandes de remboursement seront traitées selon l'ordre de réception et par principe de regroupement en lots. Il est donc possible qu'une demande puisse requérir plusieurs mois avant d'être traitée.



## PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

### Demande de remboursement

Le *Programme de subvention à l'achat de couches lavables* prévoit le remboursement de 50% de la facture totale jusqu'à un maximum de 150\$ par personne utilisant des couches lors de l'achat d'un ensemble de couches lavables sous remise d'une preuve d'achat originale. Les langes, savons, poubelles et autres accessoires additionnels ne sont pas admissibles au programme.

Représentant du ménage (demandeur) : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Nom de la personne bénéficiant de l'achat : \_\_\_\_\_

S'agit-il d'une première demande pour cette personne :  Oui  Non

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Reçu par

\_\_\_\_\_  
Date

---

### Section réservée au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE)

- La résidence principale du ménage est située à Saint-Faustin-Lac-Carré.
- Le bénéficiaire (enfant ou autre) requérant n'a jamais bénéficié du programme précédemment.
- Le requérant a joint une preuve originale de l'achat d'un ensemble de couches lavables..

Suite à la présente, j'autorise le remboursement de _____ \$	
Approuvé par :	Date :
Poste budgétaire :	Montant :

p. j. Copie de la facture originale.